

Informations complémentaires

Renseignements

Prof. Christiane GOSSET

Département des Sciences de la Santé publique

CHU - Sart Tilman B23 - 4000 Liège

Tél : 04/366.25.04

Courriel : cgosset@ulg.ac.be

Secrétariat administratif : vanessa.strauchen@ulg.ac.be - Tél : 04/366.29.26

Cadre légal

Décret du 20.12.01 (M.B. : 17.01.02) : Décret relatif à la promotion de la santé à l'école.

Décret du 16.05.02 (M.B. : 07.06.02) : Décret relatif à la promotion de la santé dans l'enseignement supérieur hors universités.

Présentation

Pour répondre aux exigences imposées aux médecins qui souhaitent travailler dans un Service de Promotion de la Santé à l'École (PSE) ou un Centre Psycho-Médico-Social (PMS), un certificat est organisé dans le domaine de la Médecine scolaire - Promotion de la santé à l'école.

Conditions particulières d'accès / Public cible

Cette formation s'adresse aux détenteurs d'un diplôme de master en médecine qui se préparent à exercer ou qui exercent déjà dans le cadre de la promotion de la santé à l'école et qui sont soumis à une régularisation de leur qualification au cours de la première année d'activité.

Le dossier de candidature, le curriculum vitae et une copie des diplômes requis doivent être transmis pour le 30 septembre au plus tard, soit par voie postale (Prof. Christiane Gosset, Département des Sciences de la Santé publique, Université de Liège, Bât. B23, CHU Sart Tilman, 4000 Liège) soit par mail : vanessa.strauchen@ulg.ac.be

Durée de la formation

Un an à temps partiel (20 crédits) comprenant un enseignement modulaire de 15 modules, de 16H00 à 19H00, d'octobre à juin, un stage spécifique et un travail individuel. L'horaire peut néanmoins être adapté en fonction des nécessités.

Programme de cours

Collégialité:

Présidente : Christiane GOSSET

Membres : Marie-Christine SEGHAYE, Florence RENARD, Oreste BATTISTI, Jean-Pierre BOURGUIGNON, Pierre CLERBAUT, Jean-Marie DUBRU, Marie-Christine LEBRETHON, Kindja NYAMUGABO, Alain MALCHAIR, Nathalie MAZOIN, Michel MULLER, Anne-Simone PARENT, Vincent RAMAEKERS et Katharina SCHUMACHER.

Cours obligatoires

MCER0251-1	<i>Cours théoriques avec carnet de bord</i> - COLLÉGIALITÉ	45	-	-	7
-	Module 1 : Historique de la médecine scolaire, concepts et modèles de santé				
-	Module 2: Médecine sociale, approche psycho-sociale et éthique				
-	Module 3 : Outils et méthodes en promotion de la santé				
-	Module 4 : Aspects comportementaux : approche collective				
-	Module 5 : Environnement scolaire				
-	Module 6 : Développement somatique de l'enfant				
-	Module 7 : Développement psychomoteur				
-	Module 8 : Examen clinique de l'enfant aux différentes étapes de son développement				
-	Module 9 : Examen neuro-pédiatrique et développemental				
-	Module 10 : Santé mentale : approche clinique				
-	Module 11 : Pathologie somatique - Aspects liés à la chronicité de la pathologie (Projet d'accueil individuel ; le traitement à l'école)				
-	Module 12 : Négligence - Maltraitance, partim I (avec gestion de cas cliniques)				
-	Module 13 : Négligence - Maltraitance, partim II (avec gestion de cas cliniques)				
-	Module 14 : Aspects comportementaux : approche clinique				
-	Module 15 : Vaccinations et maladies infectieuses				
MSTG9039-1	<i>Stage (10 matinées) avec carnet de stage et rapport</i> - COLLÉGIALITÉ - [35h St.]	-	-	[+]	6
MTRA9004-1	<i>Travail individuel</i> - COLLÉGIALITÉ	-	-	-	7

Evaluation

La réussite du travail individuel et du stage permet l'obtention du Certificat d'Université de Médecine scolaire - Promotion de la santé à l'école.

Inscription

Où ? : Cellule Formation continue de l'ULg.

Documents à présenter : Autorisation d'inscription du Doyen.

Frais d'inscription : Taux certificat (485 #)